



**RELEVÉ DES DÉCISIONS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024**  
**À 20H30 À ASNIÈRES-SUR-OISE**

---

**Nombre de membres :**

**En exercice : 42 élus**

**Présents : 30 élus**

**Votants : 36 élus**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'Abbaye de Royaumont, à Asnières-sur-Oise, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le cinq décembre deux mille vingt-quatre.

**Secrétaire de séance : Thierry PICHERY**

Etaient présents : (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (6) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT.

Absents : (6) Jacques RENAUD, Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

**LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION ET DU 7<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU PATRIMOINE ET DES BÂTIMENTS**

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**2024-21** : Sollicitation d'une subvention auprès de l'État, et de ses partenaires pour financer le poste de chef de projet « Petites Villes de demain » au titre de l'année 2024/2025 ;

**2024-22** : Signature de la proposition commerciale Peugeot – Groupe Vauban automobile Saint-Brice (95350), en vue de souscrire un crédit-bail avec option d'achat, pour la mise à disposition d'un véhicule Peugeot 3008 Hybrid ;

**2024-23** : Affermissement des options du marché complémentaire concernant le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement et la commercialisation de la ZAC de l'Orme avec la société Expertise Urbaine.

**DÉCISIONS DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES, À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AU CONTRÔLE DE GESTION**

**2024-20** : Signature du devis proposé par la société ARATICE, pour le conseil, la fourniture et l'installation de matériel de visioconférence dans une salle de réunion au Domaine de la Motte à Luzarches ;

**2024-21** : Signature de la convention annuelle de vérification et entretien des moyens de secours des locaux de la Gendarmerie – 1 route de Chantilly à Asnières-sur-Oise (95270) avec la société AASI ;

**2024-23 :** Signature du devis proposé par la société VICTORIA, pour le nettoyage des vitres extérieures, nettoyage et démoussage des trottoirs et nettoyage extérieur des portes sectionnelles des locaux au Village Morantin à Chaumontel (95270) ;

**2024-24 :** Versement d'une participation financière au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise, pour l'année 2024 ;

**2024-25 :** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, avec la Compagnie Théâtre de la Vallée.

### **DÉCISIONS DU 7<sup>EME</sup> VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AU PATRIMOINE ET AUX BATIMENTS**

**2024-01 :** Signature du devis TORCHELEC, pour la fourniture et le remplacement du portail coulissant motorisé et refixation des clôtures de part et d'autre du portail du village Morantin, à Chaumontel ;

**2024-02 :** Signature d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec l'agence d'architecture DUFAY ARCHITECTES, pour la réalisation de construction des services techniques pour la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

## **FINANCES**

### **1- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF 2024**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la décision modificative n°3 au budget principal de la C3PF pour l'exercice 2024 comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
042/7811/01/FIN	Domaine de la Motte - Reprise sur amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles		234 000,00
042/7811/01/FIN	Fond de résilience - Reprise sur amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles		3 454,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>237 454,00</b>

#### **Section d'investissement**

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2 725 059,00</b>	<b>3 469 968,00</b>
	<b>DM 1</b>	<b>87 368,00</b>	<b>87 368,00</b>
	<b>DM 2</b>	<b>88 460,93</b>	<b>88 460,93</b>
	<b>DM 3</b>		
1311/041	Domaine de la Motte - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat	170 046,00	
1321/041	Domaine de la Motte - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat		170 046,00
21311/041	Domaine de la Motte - Immobilisations corporelles - Bâtiments administratifs	1 052 000,00	
21318/041	Domaine de la Motte - Immobilisations corporelles - Autres bâtiments publics		1 052 000,00
281318/041	Domaine de la Motte - Amortissement des immobilisations corporelles - bâtiments administratifs	234 000,00	
27638/01/ORME	Subventions au BA ZAC DE L'ORME - Autres créances immobilisées - autres établissements publics	209 989,69	
1313 / 515 / CLM - opération 19	Aménagement parc du Domaine de la Motte - Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables - CD95 -		125 000,00
1323 / 844 / VOIRIE - opération 4	ARCC 2024 - Subvention d'investissement non rattachées aux actifs amortissables - CD95 -		57 000,00
13361 / 18 / TECH - opération 28	Vidéo protection - Dotation d'équipement aux territoires ruraux affectés à l'équipement amortissable		95 000,00
040/280423/01/FIN	Fond de résilience - Reprise d'amortissement de subvention d'équipement aux personnes de droit privé - projet d'infrastructures d'intérêt national	3 454,00	
<b>TOTAL DM 3</b>		<b>1 669 489,69</b>	<b>1 499 046,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 570 377,62</b>	<b>5 144 842,93</b>

**AUTORISE** le versement d'une subvention de 209 989.69 € du budget principal C3PF au budget annexe Parc d'activités de l'Orme.

### **2- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME 2024**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la décision modificative n°1 au budget annexe Parc d'activités de l'Orme pour l'exercice 2024 comme suit :

### Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>522 836,00</b>	<b>630 328,00</b>
65888	Autres charges diverses de gestion courante	123 264,00	
777/042	Recettes et quote part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat		514 015,69
<b>TOTAL DMI</b>		<b>123 264,00</b>	<b>514 015,69</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>646 100,00</b>	<b>1 144 343,69</b>

### Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>209 990,00</b>	<b>514 016,00</b>
1068/040	Excédents de fonctionnement capitalisés	514 015,69	
27638	Autres créances immobilisés - autres établissements publics		209 989,69
<b>TOTAL DMI</b>		<b>514 015,69</b>	<b>209 989,69</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>724 005,69</b>	<b>724 005,69</b>

### 3- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME 2024

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la décision modificative n°1 au budget annexe Tourisme pour l'exercice 2024 comme suit :

#### Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>510 351,00</b>	<b>512 851,00</b>
777 / 01/ FIN	Recettes et quote part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat		5 490,00
<b>TOTAL DM1</b>		<b>0,00</b>	<b>5 490,00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>510 351,00</b>	<b>518 341,00</b>

#### Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>147 431,00</b>	<b>177 098,00</b>
13913 / 01 / FIN	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - CD95	5 490,00	
<b>TOTAL DM1</b>		<b>5 490,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>152 921,00</b>	<b>177 098,00</b>

### 4- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TIERS LIEU 2024

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la décision modificative n°1 au budget annexe Tiers Lieu pour l'exercice 2024 comme suit :

#### Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>2 047 568,00</b>	<b>5 103 658,00</b>
1311	Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables - DSIL		558 000,00
<b>TOTAL DM1</b>		<b>0,00</b>	<b>558 000,00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>2 047 568,00</b>	<b>5 661 658,00</b>

### 5- VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DESCENDANT À LA COMMUNE DE VILLIERS-LE-SEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ECOLOGIQUE DE LA MARE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** un fonds de concours descendant de 20 000.00€ à la commune de Villiers-le-Sec, dans le cadre des travaux de rénovation écologique de la mare.

## 6- DISPOSITIONS FINANCIÈRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF C3PF ET DES BUDGETS ANNEXES 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à faire application de l'article L.1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater sur l'exercice budgétaire 2025, dans la limite des crédits suivants :

### BUDGET PRINCIPAL C3PF 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2024	Ouverture de crédits 2025 (25%)
204	20 000,00	5 000,00
21	1 367 152,01	341 788,00
23	472 121,96	118 030,49
<b>TOTAL</b>	<b>1 859 273,97</b>	<b>464 818,49</b>

### BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2024	Ouverture de crédits 2025 (25%)
21	208 040,00	52 010,00
<b>TOTAL</b>	<b>208 040,00</b>	<b>52 010,00</b>

### BUDGET ANNEXE MORANTIN 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2024	Ouverture de crédits 2025 (25%)
21	214 500,00	53 625,00
23	30 000,00	7 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>244 500,00</b>	<b>61 125,00</b>

### BUDGET ANNEXE TOURISME 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2024	Ouverture de crédits 2025 (25%)
21	7 283,00	1 820,75
<b>TOTAL</b>	<b>7 283,00</b>	<b>1 820,75</b>

### BUDGET ANNEXE TIERS LIEU 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2024	Ouverture de crédits 2025 (25%)
21	100 000,00	25 000,00
23	1 150 910,00	287 727,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 910,00</b>	<b>312 727,50</b>

## 7- ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une avance de subvention de 92 500 euros, correspondant à 25 % du montant de la subvention allouée en 2024 du Budget Principal de la C3PF au Budget du CIAS Carnelle Pays-de-France.

## 8- ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC) TERRE DE CARNELLE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une avance de subvention de 31 250 euros, correspondant à 25 % du montant de la subvention allouée en 2024 du Budget Annexe Tourisme à l'OTC Terre de Carnelle.

## 9- FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS DU BUDGET DE LA C3PF ET DES BUDGETS ANNEXES RELEVANT DES NOMENCLATURES M57 et M4

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les durées d'amortissement par catégorie de biens et par nomenclature, comme proposé dans l'annexe 1 ci-dessous :

**Annexe 1****NOMENCLATURE M57**

COMPTE	LIBELLE	DUREE AMORT.	EXEMPLE
<b>Immobilisations de faible valeur</b>		<b>1 AN</b>	<b>Immobilisations inférieures à 1000 € TTC</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ANS	
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ANS	Toutes études visant à la réalisation de travaux d'investissement
2032	Frais de recherche et de développement	5 ANS	
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ANS	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans le cadre de la passation des marchés publics (J.O., BOAMP,...)
<b>Subventions d'équipements versées</b>			
2041xx	Subventions d'équipement – Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5 ANS	
2041XX	Subventions d'équipement – Bâtiments et installations	15 ANS	
2041XX	Subventions d'équipement – projets d'infrastructures intérêt national	40 ANS	
<b>Logiciels dissociés du matériel informatique</b>			
2051	Concessions et droits similaires	5 ANS	Logiciels métiers, Licences, antivirus
<b>Agencement et aménagement de terrain</b>			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ANS	Plantations d'arbres et d'arbustes
2128	Autres agencements et aménagements	20 ANS	Aménagement des Aires d'accueil – schéma vélo
<b>Constructions</b>			
2132x	Bâtiments privés	30 ANS	Immeubles productifs de revenus, y compris terrain familiaux locatifs et bâtiments « en dur » Aire d'Accueil des Gens du Voyage
2135x	Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur bâtiments publics	15 ANS	Installation de chauffage
2138	Autres constructions	15 ANS	Bâtiments modulaires

<b>Installations matériels et outillages techniques</b>			
2153x	Réseaux divers	20 ANS	Réseaux câblés, d'électrification, autres réseaux
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ANS	Bornes, poteaux
215731	Matériel et outillage de voirie	7 ANS	Matériel roulant
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ANS	Autre matériel et outillage de voirie
21578	Autre matériel technique	7 ANS	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 ANS	Mobilier urbain, caméras vidéosurveillance, Tondeuse, débroussailleuse
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ANS	Agencements et aménagements sur sol / bien d'autrui
21828	Autres matériels de transport	7 ANS	Véhicules
21838	Autres matériel informatique	3 ANS	Serveur, ordinateur (portable et fixe), écran, imprimante, tablettes, scanners, périphériques, accessoires
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ANS	Mobilier, chaises, bureaux, fauteuil, caisson, tables, armoires, vitrine, rayonnage, borne d'accueil
2185	Matériel de téléphonie	5 ANS	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ANS	Matériel audio, photo, hifi, vidéos, réfrigérateur... etc

NOMENCLATURE M4 (BA MORANTIN et TIERS LIEU)

COMPTE	LIBELLE	DUREE AMORT.	EXEMPLE
<b>Immobilisations de faible valeur</b>		<b>1 AN</b>	<b>Immobilisations inférieures à 1000 € TTC</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
201	Frais d'établissement	5 ANS	
203x	Frais d'études non suivis de réalisation, frais de recherche et développement, frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ANS	Toutes études visant à la réalisation de travaux d'investissement, frais de publication aux JO
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 ANS	Logiciels métiers, Licences, antivirus
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ANS	
<b>Agencement et aménagement de terrain</b>			
212x	Agencements et aménagements de terrains	15 ANS	De terrains nus, bâtis et autres terrains
<b>Constructions</b>			
2131	Bâtiments	30 ANS	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur bâtiments publics	15 ANS	Installation de chauffage
2138	Autres constructions	15 ANS	Bâtiments modulaires

<b>Installations matériels et outillages techniques</b>			
2151	Installations complexes spécialisées	20 ANS	
2153	Installations à caractère spécifique	30 ANS	Réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau...
2154	Matériel industriel	7 ANS	
2155	Outillage industriel	7 ANS	
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	7 ANS	
2158	Autres	6 ANS	
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ANS	Agencements et aménagements sur sol / bien d'autrui
2182	Matériels de transport	7 ANS	Véhicules
2183	Matériel de bureau et informatique	3 ANS	Serveur, ordinateur (portable et fixe), écran, imprimante, tablettes, scanners, périphériques, accessoires
2184	Mobilier	5 ANS	Mobilier, chaises, bureaux, fauteuil, caisson, tables, armoires, vitrine, rayonnage, borne d'accueil
2186	Emballages récupérables	5 ANS	
2188	Autres	5 ANS	Matériel audio, photo, hifi, vidéos, ... etc

**10-REVERSEMENT DE LA PART DES COMPENSATIONS DE LA PART SALAIRES (CSP) DE LA DGF AUX COMMUNES-MEMBRES DE LA C3PF**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte l'état ci-après faisant état des reversements fait auprès des communes- membres de la C3PF :**

COMMUNE	MONTANT DGF A REVERSER	SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	TOTAL VERSE
ASNIERES SUR OISE	44 751,00	14 917,00	14 917,00	14 917,00	44 751,00
BAILLET EN France	81 598,00	27 200,00	27 200,00	27 198,00	81 598,00
BELLEFONTAINE	1 989,00	1 989,00	0,00	0,00	1 989,00
BELLOY EN France	69 334,00	23 111,00	23 111,00	23 112,00	69 334,00
CHATENAY EN France	231,00	231,00	0,00	0,00	231,00
CHAUMONTEL	81 085,00	27 028,00	27 028,00	27 029,00	81 085,00
EPINAY CHAMPLATREUX		0,00	0,00	0,00	0,00
JAGNY SOUS BOIS	16 888,00	16 888,00	0,00	0,00	16 888,00
LASSY	2 182,00	2 182,00	0,00	0,00	2 182,00
LE PLESSIS LUZARCHES	318,00	318,00	0,00	0,00	318,00
LUZARCHES	62 695,00	20 898,00	20 898,00	20 899,00	62 695,00
MAFFLIERS		0,00	0,00	0,00	0,00
MAREIL EN France	4 106,00	4 106,00	0,00	0,00	4 106,00
MONTSOULT	32 439,00	10 813,00	10 813,00	10 813,00	32 439,00
SAINT MARTIN DU TERTRE	29 765,00	9 922,00	9 922,00	9 921,00	29 765,00
SEUGY	12 729,00	12 729,00	0,00	0,00	12 729,00
VIARMES	98 656,00	32 885,00	32 885,00	32 886,00	98 656,00
VILLAINES SOUS BOIS	1 077,00	1 077,00	0,00	0,00	1 077,00
VILLIERS LE SEC	164,00	164,00	0,00	0,00	164,00
<b>TOTAL C3PF</b>	<b>540 007,00</b>	<b>206 458,00</b>	<b>166 774,00</b>	<b>166 775,00</b>	<b>540 007,00</b>

#### 11-VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EN TÊTE MA PLANETE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une subvention de 500 euros à l'association EN TETE MA PLANETE.

#### DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### 12-DEMANDE D'OUVERTURE DOMINICALE D'UN COMMERCE À PRÉDOMINANCE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIARMES - SAISINE DE LA C3PF

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 1 abstention :**

**ÉMET** un avis favorable au projet d'ouverture de 9 dimanches sur l'année 2025, pour les commerces de détail à prédominance alimentaire situés sur la commune de Viarmes, tel que présenté ci-dessous :

- Dimanche 12 janvier 2025
- Dimanche 20 avril 2025
- Dimanche 31 août 2025
- Dimanche 7 septembre 2025
- Dimanche 30 novembre 2025
- Dimanche 7 décembre 2025
- Dimanche 14 décembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

**CHARGE** le Président à notifier cet avis au maire de la commune de Viarmes,

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### 13-DEMANDE D'OUVERTURE DOMINICALE D'UN COMMERCE À PRÉDOMINANCE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUZARCHES - SAISINE DE LA C3PF

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 1 abstention :**

**ÉMET** un avis favorable au projet d'ouverture de 12 dimanches sur l'année 2025, pour les commerces de détail à prédominance alimentaire situés sur la commune de Luzarches, tel que présenté ci-dessous :

- Dimanche 5 janvier 2025 ;
- Dimanche 12 janvier 2025 ;
- Dimanche 20 avril 2025 ;

- Dimanche 8 mai 2025 ;
- Dimanche 25 mai 2025 ;
- Dimanche 31 août 2025 ;
- Dimanche 7 septembre 2025 ;
- Dimanche 5 octobre 2025 ;
- Dimanche 2 novembre 2025 ;
- Dimanche 14 décembre 2025 ;
- Dimanche 21 décembre 2025 ;
- Dimanche 28 décembre 2025.

**CHARGE** le Président à notifier cet avis au maire de la commune de Luzarches,  
**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

## TOURISME

### 14- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE APPARTENANT A LA C3PF POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ITINÉRANCE DE L'OTC TERRE DE CARNELLE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition du véhicule entre la C3PF et l'OTC Terre de Carnelle, à compter de la dernière signature des parties à la convention, pour une durée de 5 ans, reconductible ensuite tacitement chaque année,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tout document y afférent,

**DIT** que ce véhicule est mis gracieusement à la disposition de l'OTC Terre de Carnelle, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026.

### 15- SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024/2026 ENTRE L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE TERRE DE CARNELLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les modifications apportées par l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens liant la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France à l'OTC Terre de Carnelle, pour les années 2024 à 2026,

**AUTORISE** le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge du Tourisme, de signer ledit avenant et tout document nécessaire à son exécution.

## ENVIRONNEMENT

### 16- MODIFICATION DES MODALITÉS DE SOUTIEN DE LA C3PF AUX COMMUNES POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 1 abstention :**

**ACTE** les nouvelles conditions de l'aide communautaire et de la procédure à suivre (en annexe 1) au titre de l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets, exclusivement pour les communes de moins de 1 000 habitants,

**APPROUVE** les barèmes de la participation financière applicable pour chaque intervention, proposés par la commission environnement / GEMAPI / Gens du voyage du 16 octobre 2024 à savoir :

- Un forfait de 140 euros journalier et ferme pour l'intervention des agents du service technique de la C3PF pour l'enlèvement de dépôts sauvages inférieur égal à 5m<sup>3</sup> sans déchets dangereux,
- Une participation des communes pour l'intervention par une société pour l'enlèvement de dépôts sauvages supérieur égal à 5m<sup>3</sup> ou des dépôts contenant des matières dangereuses selon le barème suivant :
  - 10% des dépenses TTC du montant facturé par l'entreprise agréée pour les communes inférieures ou égales à 500 habitants,
  - 20% des dépenses TTC du montant facturé par l'entreprise agréée pour les communes de 501 à 1 000 habitants,

**SOLLICITE** auprès des communes concernées :

- La signature conjointe d'une fiche de demande d'intervention « enlèvement de dépôts sauvages (annexe 2) à chaque demande,

Une délibération concomitante équivalente lors de leurs prochains conseils municipaux, approuvant le versement d'une participation financière pour toute intervention demandée auprès de la C3PF pour l'enlèvement des dépôts sauvages, selon la procédure annexée à ce document, pour pouvoir bénéficier de ce service.



## **17-ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE À CO-SIGNER UN PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' DEPARTEMENTAL SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**CONFIRME**, dans un premier temps, l'engagement de notre collectivité à cosigner le Programme d'intérêt général pacte territorial France Rénov' (PT-FR') en Val d'Oise, avant d'approuver les conventions correspondantes au cours du 1er trimestre 2025,

**PREND ACTE** du cadre de déploiement du nouveau service public de la rénovation de l'habitat « France Rénov' », dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'information aux usagers, de les orienter tout au long de leur projet et d'assurer un accompagnement spécifique des ménages aux revenus modestes sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ainsi que la lutte contre l'habitat dégradé,

**APPROUVE** le principe que la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France soit cosignataire d'un Programme d'intérêt général pacte territorial France Rénov' (PT-FR') en Val d'Oise, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Val d'Oise,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à poursuivre les discussions engagées avec l'État, les partenaires de France Rénov' (ANAH, DRIHL, espaces conseil France Rénov'), les intercommunalités et le Département du Val d'Oise, pour construire ce pacte territorial départemental de déploiement du service public de la rénovation de l'habitat sur le Val d'Oise,

**DIT** que le projet de pacte territorial départemental et sa convention intercommunale de déploiement seront soumis à notre instance pour approbation au cours du premier trimestre 2025.

**DÉCIDE** l'adhésion au programme SPRH porté par le Conseil Départemental du Val d'Oise en lieu et place du SARE.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

## **NUMÉRIQUE**

### **18-ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCÉ PAR LE CIG GRANDE COURONNE POUR LES ASSURANCES CYBER-RISQUES POUR LA PÉRIODE 2026-2029**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADHÈRE** au groupement de commandes pour les assurances Cyber-Risques pour la période 2026-2029,

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget principal de la C3PF.

## **VOIRIE**

### **19- SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOIRIE DE LA C3PF**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 29 voix pour, 2 contre et 5 abstentions :**

**APPROUVE** les termes de cet avenant n°1 à la convention de mise à disposition des voiries à la C3PF par ses communes-membres,

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant avec chaque commune et de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération,

**SOLLICITE** une délibération équivalente de l'ensemble des communes-membres lors de leurs prochains conseils municipaux.

## CULTURE

### 20-ADOPTION DE LA CHARTE DE COOPÉRATION DU BIBLIOTHÉCAIRE VOLONTAIRE AU SEIN DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 32 voix pour, 3 contre et 1 abstention :**

**APPROUVE** les termes de la « Charte de coopération du bibliothécaire volontaire » et son annexe « Convention individuelle d'engagement » s'appliquant à l'ensemble des bénévoles du réseau intercommunal de lecture publique,

**AUTORISE** le Président à signer tout document en ce sens.

## RESSOURCES HUMAINES

Le conseil a pris acte de l'organigramme de la C3PF et du CIAS Carnelle Pays-de-France.

Le Président de la Communauté de  
Communes Carnelle Pays-de-France  
Patrice ROBIN

Patrice ROBIN  
Le 16/12/2024 à 22h28

